ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGEANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS - (N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 283

présenté par M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 2

A la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« électronique »

le mot:

« numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme numérique englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, ordinateur) et Internet. Le terme numérique est plus approprié que le terme électronique, largement daté.